

Conseil communautaire - 25 juin

Le 25 juin de 18h00 à 20h00

La prochaine réunion du conseil communautaire des Gorges de l'Ardèche se tient mardi 25 juin à 18h, en plein air dans la cour de la mairie de Bessas (repli dans la salle des fêtes si mauvais temps).

La séance est publique.

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal du dernier conseil communautaire du 28 mai 2024

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Économie

- Attractivité économique territoriale : avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec la SPL Gorges de l'Ardèche Tourisme

Planification

- Approbation PLU de la commune de Grospierres
- Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) PLU Grospierres

POLE RESSOURCES

Ressources Humaines

- Création de postes

Finances

- Taxe de séjour intercommunale applicable à compter du 1^{er} janvier 2025
- Fonds de concours en faveur de la commune d'Orgnac-l'Aven pour la réalisation d'un « city stade ».
- Décision modificative N°1

POLE ENVIRONNEMENT

Déchets Ménagers

- Marché de collecte des ordures ménagères
- Suppression de l'exonération de la TEOM pour les immeubles non desservis par le service d'enlèvement des déchets

POLE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE - SOCIAL - CULTURE

Enfance - Jeunesse

- Convention accueil de loisirs périscolaire 2024-2026
- Avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Les Péquélous » (crèche multi-accueil de Ruoms)

Culture / Sport

- Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de l'enseignement artistique

Commune(s)
Bessas

[Afficher la carte](#)

44.344160012164, 4.3016409873962